

DECISION

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LA PRÉSIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment les articles L.712-2, R 719-51 à R 719-112;
- Vu** le code de la commande publique
- Vu** le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;

DECIDE

Article 1

Délégation permanente est donnée à Messieurs Cédric SANLIS et Nicolas BECK à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'Université de Lorraine, et dans la limite de ses attributions et compétences, les pièces relatives aux opérations de dépenses du projet Mut@camp sur le centre financier G04-P02-CVEC-MUTACAMP, y compris les certifications de service fait.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Cédric SANLIS et Nicolas BECK, délégation est donnée aux personnels suivants de la Direction du budget et des finances de l'université : Mme Danielle LOGNON ou Mme Nathalie DUHAUT ou Mme Nathalie CONROY à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université la certification du service fait dans le cadre de l'exécution du budget du projet.

Article 3

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au recteur. Elle prendra fin au plus tard, à la fin du mandat de la présidente ou de celui du délégataire. Elle abroge et remplace tout acte précédent ayant le même objet.

Article 4

Le Directeur général des Services de l'Université de Lorraine et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 1^{er} juin 2022



Hélène BOULANGER

03 JUIN 2022

Affiché à la présidence le
Transmis au Recteur, Chancelier des universités le

03 JUIN 2022